

Les adjectifs en '-ble' entre négation préfixale en 'in-' et négation non-liée

Badreddine Hamma

► **To cite this version:**

Badreddine Hamma. Les adjectifs en '-ble' entre négation préfixale en 'in-' et négation non-liée. René Daval; Pierre Frath; Emilia Hilgert; Silvia Palma. Négation et référence, ÉPURE - Éditions et Presses universitaires de Reims, pp.329-354, 2016, Res per nomen, 978-2-37496-021-0. hal-02540187

HAL Id: hal-02540187

<https://hal.univ-reims.fr/hal-02540187>

Submitted on 10 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les adjectifs en *-ble* entre négation préfixale en *in-* et négation non-liée

Baddredine Hamma
Université d'Orléans
LLL, UMR 7270

Introduction

Nous nous proposons de traiter du suffixe *-(a)ble* dans les lexies qui sont affectées par un préfixe négatif. Ce suffixe compte parmi les affixes les plus anciens : *-(a)bilis* (cf. Hammar, 1945) et compte, à l'heure actuelle, parmi les plus vivants et les plus productifs (Grabar *et al.*, 2006). Il permet, en effet, de créer des mots nouveaux qui ne posent aucun problème d'interprétation aux francophones, comme peuvent en témoigner les nombreux hapax et néologies observables en *-(a)ble*, que l'on rencontre çà et là, et qui ne paraissent pas choquer ; c'est le cas de ceux relevés par Dal et ses collaborateurs dans *Le Monde* des années 1995 et 1999 (Dal *et al.*, 2007 : 216-217) dans le cadre d'une étude sur les adjectifs négatifs en *in-* dont plusieurs cas en *-(a)ble*. Nous avons pu en relever également quelques-uns dans nos corpus oraux orléanais, les ESLO¹ : *ingarable*², *incirculable*, *infinissable*, *inservable* et qui ne sont pas enregistrés dans les dictionnaires consultés. Nous pouvons citer aussi quelques autres cas entendus récemment : (*étudiant*) *doctorable* (sans doute formé sur le modèle de *présidentiable* et *ministirable* ; on parle, ici, d'un étudiant en master 2 aspirant à poursuivre en doctorat et dont les résultats étaient justement satisfaisants) ; (*cheveux*) *impeignables* ; (*base de données*) *requêtable* (échanges entre linguistes) ;

¹ ESLO = « *Enquêtes Socio-Linguistiques à Orléans* », menées dans le cadre du Laboratoire Ligérien de Linguistique sur les corpus orléanais.

² On fait ici allusion aux rues orléanaises pendant le festival de la Loire : « On ne peut y garer sa voiture ». On a donc bien un emploi « circonstanciel », mais le sens « passif » de ce néologisme ne paraît pas exclu dans un contexte, du type : *Ce gros camion est ingarable !* (« Personne ne peut le garer »).

(chenille) *intuable* (dans un stand agricole) ; (mot) *inécritivable*...³. Ces formations paraissent suivre, selon le modèle lexicaliste, une règle de construction morphologique (RCM) productive, mais se trouvent affectées par le trait [-insertion lexicale], vu qu'elles n'ont pas franchi le cap de la reconnaissance lexicographique ou de l'actualisation. Le but de cette étude est de tenter de comprendre les mécanismes sous-jacents à certaines formations inédites relevées dans le discours spontané de francophones natifs, dont on a pu relever quelques attestations sur la toile, y compris dans certains dictionnaires collaboratifs, comme le *Wiktionnaire*⁴. Dans la perspective descriptiviste que nous adoptons, nous nous pencherons sur ce type de lexies sans *a priori*, en recourant à l'avis naïf de locuteurs francophones, pour mesurer la possibilité de telles constructions, à leur « compétence métalexicale »⁵, qui se résume selon Corbin (1987 : 54) à trois niveaux : le sentiment de nouveauté, la compétence métalinguistique et le jugement d'acceptabilité ; en définitive, ce sont les usagers eux-mêmes qui sont confrontés à ces usages, aussi bien du point de vue de leur production que du point de vue de leur interprétation (le locuteur fait bien un rapprochement entre *dieu* et *divin*, *vierge* et *virginité*, *crime* et *criminel*, *cil* et *oculaire*, alors que ces mots ne suivent pas une RCM stable et productive).

Avant d'aller plus loin, nous tenons à préciser que nous avons fait le choix de segmenter, dans ce travail, les formes étudiées à *-ble* et non à *-able* en suivant en cela certains linguistes comme Huot (1997) et Corbin (2001), pour qui ce suffixe n'inclut pas nécessairement *-a*, ni *-i*, ni, dans quelques rares cas, *-u* ; ces derniers sont appréhendés

³ Voir les débats sur les mots possibles et les mots existants dans *Silexicales* 1 (D. Corbin *et alii*, 1997).

⁴ <https://fr.wiktionary.org> ; notons néanmoins que la définition du mot *in-servable* est différente de celle que lui donnent les locuteurs dans les ESLO (voir plus loin).

⁵ Nous avons procédé à une enquête auprès de 114 étudiants natifs inscrits en Licence 1 Sciences du langage à l'Université d'Orléans. Ils ont été interrogés en amphithéâtre en mars 2015, dans le cadre d'un cours de Lexicologie, lexicographie et sémantique lexicale.

comme des « joncteurs morphologiques » qui dépendent de la base lexicale : ils prolongent le morphe constituant le radical de la lexie dérivée (on parle d'un « prolongement thématique de la racine »), ce qui résout d'une certaine manière la question de l'allomorphie suffixale (*-able/-ible/-uble*) ou, au moins, la déplace à la partie lexicale dans leur description.

Dans leur emploi adjectival, les suffixes *-ble* peuvent s'associer avec le préfixe négatif *in-* ou l'un de ses « allomorphes » (*ir-*, *il-* ou *im-*)⁶ pour exprimer une certaine idée de « négation ». Mais la « négation » est un concept assez vague qui recouvre plusieurs réalités (elle peut être sémantique ou morphosyntaxique) et mérite, selon nous, d'être définie de plus près. Notons que cette formation a fait l'objet de nombreux travaux et a été considérée sous différents angles et champs théoriques⁷.

Dans les dictionnaires, les emplois négatifs des adjectifs en *-ble* sont généralement présentés comme des antonymes de leur contrepartie positive, ce qui paraît trompeur comme nous le montrerons dans les pages qui suivent : les lacunes existantes et les écarts de sens et d'usage observables en passant d'une lexie à l'autre dépassent en réalité la simple opposition de polarité positive-négative.

Il a été établi dans la littérature, notamment par Dubois (1962), Gaatone (1971 et 1987), Leeman (1992) et Apothéloz (2003), que l'adjonction du préfixe *in-* (ou l'une de ses variantes combinatoires) aux adjectifs en *-ble* permet souvent de passer d'une certaine valeur agentive que l'on peut établir à l'aide d'une paraphrase renfermant un certain procès (cf. *immangeable* = « que l'on ne peut manger/qui ne se mange pas/qui ne peut être mangé ») à l'expression d'une certaine « propriété » (cf. *immangeable* peut commuter dans un énoncé donné avec un adjectif de sens négatif, mais qui est grammaticalement non-

⁶ Dans la présente étude, nous ne considérerons pas les adjectifs qui prennent d'autres préfixes négatifs, comme *dés-*, *dé-*, *dis-*, *a-*, etc.

⁷ Entre autres, Darmesteter (1846-1888) ; Hammar (1945) ; Dubois (1962) ; Gaatone (1987) ; Plénat (1988) ; Leeman & Meleuc (1990) ; Leeman (1991, 1992) ; Anscombe (1994) ; Anscombe & Leeman (1994) ; Huot (2001) ; Apothéloz (2003) ; Hathout *et al.* (2003) ; Grabar *et al.* (2006) ; Haillet (2008) ; Dal *et al.* (2007 et 2014).

négatif, comme *fade/mauvais/horrible* ; la négation y est ainsi réduite à une simple notion sémantique). La présente étude constitue précisément une modeste suite de celle menée par Leeman (1992) sur les deux classes d'adjectifs en *-ble* définies : les « formes adjectivales » *versus* les « formes verbales ». Notre travail tentera de montrer que, dans l'usage, une partie des « formes adjectivales » en *-ble* se construisant avec le préfixe négatif *in-* prend un certain sens hyperbolique (superlatif/intensif) employé génériquement ; la négation préfixale, dans ce cas, ne décrit pas vraiment une activité niée, un procès démenti, mais plutôt une certaine propriété excessive qui paraît compatible avec une interprétation sans idée de polarité (voir plus loin). Cela nous amène à opposer deux sortes de négation en fonction de la forme utilisée : d'un côté, la négation « liée », de type préfixal et, de l'autre, la négation libre, de type adverbial.

Négation préfixale *versus* négation adverbiale et adjectifs en *-ble*

Il a été relevé dans la littérature sur les affixes considérés (*in-* et *-ble*) l'existence de lacunes dans les correspondances entre formes négatives et formes positives, qui peuvent être accidentelles ou prédictibles ; c'est le cas des séries A, B et C qui ont fait l'objet d'un sondage auprès de nos informateurs (les mots précédés par l'astérisque ont généralement été jugés irrecevables) :

A – Indéniable/*déniable ; indispensable/*dispensable ; indécrottable/*décrottable ;

B – Potable/*impotable ; périssable/*impérissable ; constructible/*inconstructible ; comestible/*incomestible...

C – Aimable/*inaimable ; admirable/*inadmirable ; risible/*irrisible ; crédible/*incrédible.

Ces lacunes sont le plus souvent expliquées par la nature même de la classe des adjectifs, en particulier, en rapport avec les principes de la théorie des stéréotypes ; d'après Anscombe (1994 : 304), on ne peut pas, dans un contexte banal, prédiquer une « propriété définitoire » : on ne dira pas, par exemple, *L'homme avait deux bras et deux jambes* ; *Ce vélo avait deux pédales* ; *Ce livre a des pages* ; cela correspond, en effet, à ce qu'il appelle « des propriétés intrinsèques classifiantes », dont la précision est superflue. Dans la même logique, Corbin (1997)

parle de « facteurs d'inadéquation et de pertinence » vis-à-vis des lacunes d'actualisation observables et Dal et ses collaborateurs (2007) parlent de la « non-satisfaction d'une propriété attendue », ce qui est conforme à l'idée des stéréotypes, vu que l'on s'écarte, dans toutes ces optiques, de ce qui est attendu ou jugé approprié. Ce sont donc ces principes qui permettent d'expliquer pourquoi on peut avoir (1) et non (2), sachant que *imbuvable* inclut ici, bien entendu, le sème « potable » dans sa définition et renvoie seulement à une question de goût :

(1) Cette eau est imbuvable.

(2) *Cette eau est impotable (mais on pourrait avoir : *Cette eau est non-potable*).

Une telle propriété est vérifiable, en l'occurrence, grâce au test « Je trouve que P », qui met en scène une construction attributive rapportant un jugement extérieur, relevant *ipso facto* d'une propriété extrinsèque : *Je trouve cette eau buvable* versus **Je trouve cette eau potable*, ce qui permet d'avoir *imbuvable* et bloque la formation de **impotable*. Et c'est justement *non-potable* qui vient combler ce manque ; on peut distinguer alors ce qui n'est pas potable (pouvant rendre malade) de ce qui est jugé imbuvable sans pour autant mettre en péril la santé. Ne pouvant relever d'un jugement subjectif, *non-potable* se comporte, en l'occurrence, comme classifiant : **Je trouve cette eau non-potable*. Il en va de même du sens « abstrait » de *potable*, dans *après manger s'il y a quelque chose de potable à la télé je regarde* (MG475, ESLO) (signifiant « satisfaisant/acceptable »), qui relève d'une propriété extrinsèque qui ne donne pas lieu non plus à la formation de *impotable*.

Mais si les classes A et B se prêtent d'une manière assez satisfaisante à une analyse en termes de stéréotypes (selon les propriétés des adjectifs), les lacunes de la classe C, quant à elles, sont contredites par la présence d'attestations négatives, avec négateurs libres, comme dans les exemples (3), (4) et (5). Il en va de même du sens abstrait de *potable* ; face à **impotable*, on aura bien : *Il est pas potable, ce mec !* ou bien *Il est tout sauf potable !* :

(3) Il n'est pas aimable (*vs* *inaimable)

(4) Il n'est pas admirable par sa sagesse autant qu'il l'est par son humour (*vs* *inadmirable)

(5) Il y a des choses qui ne sont pas risibles (*vs* *irrisible)

De fait, s'il n'est pas possible d'avoir **inaimable*, **inadmirable*, **irrisible* en C parallèlement à des formations attestées⁸, comme *innégociable*, *inimaginable* ou *inabordable*, on pourrait tout à fait envisager d'avoir des tournures adverbiales négatives pour les adjectifs positifs correspondants, comme en (3)-(5). On constatera, par ailleurs, que certains adjectifs négatifs en *-ble* ne paraissent pas formés à partir d'adjectifs « positifs », mais par parasynthèse, ce qui conforte cette première hypothèse ; c'est le cas de mots comme : *indispensable* (« dont on ne peut se dispenser ») > **dispensable* / **indispens-(er)* ou aussi *indécrottable* > **décrottable* / **indécrott-(er)* ; *imperturbable* > **perturbable* / **imperturb-(er)*.

Ce constat engage, par conséquent, à différencier heuristiquement les deux types de négation, la négation préfixale par opposition à la négation libre. Cela semble avoir trait à la distinction qu'opère Ducrot (1984) entre « négation polémique » et « négation descriptive » : la première venant contrer polyphoniquement une affirmation explicite ou supposée et la deuxième renvoyant à un simple constat, sans nécessairement s'opposer à un discours antérieur quelle qu'en soit la nature. Ainsi, la négation correspondant à *C'est interprétable*, peut être *ce n'est pas interprétable*, ou *c'est ininterprétable*, mais, justement, si la première négation renvoie *a priori* à un certain procès nié (on pourra la paraphraser par une tournure négative : *On n'arrive pas à l'interpréter*), la deuxième est, quant à elle, susceptible d'avoir une double lecture : selon le contexte, *ininterprétable* pourrait soit admettre la première glose processive, soit dénoter une certaine propriété négative non nécessairement polémique ; cela équivaldrait dans l'un de ses sens à un synonyme non-négatif, comme dans : *C'est obscur/mystérieux/énigmatique/du charabia*, de la même manière que *indispensable* peut commuter avec *obligatoire* et *essentiel*, dans *C'est un élément indispensable*. Un tel fait amène à remettre en doute le sens « agentif », de nature « déverbale », associé habituellement à ce type de lexies (cf. Boysen, 2000), ou au moins à le nuancer.

⁸ Ces formes sont absentes des dictionnaires consultés et sont jugées très bizarres par les informateurs interrogés (le 1^{er} mars 2016), mais sur la toile, on en trouve quelques occurrences, même si avec une fréquence très basse.

L'objectif de ce travail est ainsi de tenter une mise en évidence des divergences entre l'information encodée par le préfixe négatif *in-* par opposition à celle encodée par un négateur libre dans les adjectifs en *-ble* et on aurait alors deux valeurs distinctes découlant de chacun des deux types de négation préfixale ou adverbiale. Le préfixe *in-* opèrerait ainsi comme un morphème polysémique qui donne lieu à deux emplois différents : il peut dénoter un procès nié, comme il peut dénoter une certaine propriété superlative de type « gnomique », là où l'emploi de la négation non-liée (par exemple, *ne...pas*) renvoie essentiellement à une certaine valeur plutôt « épisodique », de type « événementiel », qui prend ancrage dans un scénario actuel : on admettra plus facilement un ancrage spatio-temporel pour *analysable/faisable* que pour *infaisable/inanalysable* : *Dans notre bureau, ce texte est analysable en deux heures* vs ?? *Dans notre bureau, ce texte est inanalysable en deux heures*. Dans ce qui suit, nous nous pencherons sur les deux formes de négation en vue de déterminer les nuances qui les opposent dans l'usage à partir des ESLO et à travers leurs propriétés linguistiques respectives.

Pourquoi ne pas se cantonner à une approche compositionnelle des formes en *-ble* ?

Dans la littérature sur les adjectifs en *-ble*, certains linguistes, comme Dal & Temple (1997), Hathout *et al.* (2003), Grabar *et al.* (2006), Dal *et al.* (2007 et 2014), font le choix d'une approche compositionnelle de type « diagrammatique », mettant en œuvre les fameux principes structuralistes de segmentation et de commutation correspondant au deuxième niveau de la double articulation du langage introduit par Martinet (1960). Ces auteurs partent, de fait, d'une base lexicale (l'élément X auquel il est fait référence dans la relation « *in-X-ble* »), vue alors comme transparente et faisant partie d'un tout sécable. Dans cette logique, la « base » relève d'une classe grammaticale identifiable (généralement un verbe ou un nom). Ainsi Dal *et al.* (*op. cit.*, 2007 et 2014) procèdent dans un premier temps à un repérage de tous les adjectifs en *in-* ; ensuite, ils y greffent le suffixe *-ble* et, dans une dernière étape, ils vérifient dans le *Trésor de la Langue Française* si l'adjectif ainsi formé y est attesté ou non. Ce type de démarche amène les au-

teurs à exclure, par exemple, des lexies comme *friable*, *affable* sous prétexte qu'elles n'ont pas ce caractère transparent et compositionnel. Cette approche ne nous paraît pas se justifier : d'un côté, les formes exclues paraissent relever, à l'aune de l'intuition au moins, de la même classe que les autres adjectifs retenus, qui sont, eux, perçus comme transparents. D'un autre côté, nous admettons avec Corbin (1997 : 33) qu'une forme prédictible, c'est-à-dire possible au regard de la langue (dont les mécanismes d'obtention paraissent analogues à d'autres existants) n'est pas forcément actualisable en discours, d'où l'intérêt de partir de données authentiques, issues, ici, des ESLO, qui sont le produit d'un discours oral actuel⁹. Nous verrons, par ailleurs que la transparence présumée de la base qui sous-tend ces démarches est trompeuse et relève, tout compte fait, d'une pseudo-transparence (voir section suivante). Pour notre travail, nous avons choisi de partir directement des corpus et non des répertoires lexicographiques ; on peut, en effet, y relever des usages insoupçonnés, qui ne sont pas enregistrés dans les ouvrages usuels et que n'importe quel locuteur accepterait sans peine ; l'autre avantage est le fait que cette méthode éloigne du recours controversé à la prédiction ; le sort de la lexie relevée sera alors inhérent à sa réutilisation ultérieure dans une communauté linguistique donnée, ne serait-ce que dans les autres discours (postérieurs ou même antérieurs) du locuteur ayant lui-même utilisé cette forme.

Le mythe de la transparence et ses limites

La prise en compte de l'apport respectif du radical (morphe lexical nu) et des affixes qui viennent s'y greffer dans l'approche des lexies construites par dérivation est tout ce qu'il y a de plus normal en morphologie, en particulier dans une langue comme le français où la construction lexicale est de nature combinatoire. Cependant, cet intérêt ne devrait pas devenir, selon nous, un facteur d'exclusion des formes jugées « opaques » ou « non-compositionnelles », sous prétexte que le

⁹ Les techniques utilisées dans les ESLO sont de nature à favoriser les interactions et l'expression spontanée chez les enquêtées, cf. Baude *et al.* (2006).

radical ou sa référence ne sont pas facilement reconnaissables en synchronie, dans une lexie donnée. Ce sont parfois des formes que l'usager associe et assimile volontiers aux autres cas typiques : c'est le cas des noms d'arbres en *-ier*, comme *palmier*, *peuplier*, *laurier*, parallèlement à des lexies plus transparentes, comme *pommier*, *poirier*, *prunier* ; c'est aussi le cas des mots en *-ette*, comme *cigarette*, *allumette*, *fourchette*, *kitchenette*, parallèlement à *fillette*, *maisonnette*, *tablette*, *tirette*, *causette*, *dosette*, etc. À bien examiner la transparence qui semble motiver ce type d'approche, on pourrait se heurter à de nombreuses difficultés, qui sont de nature à affaiblir la démarche et ce, sur les différents plans linguistiques.

Sur le plan dérivationnel, avec les adjectifs en *-ble*, on n'a pas *a priori* une seule règle de construction morphologique. En effet, la base varie considérablement en passant d'un mot construit à l'autre ; on aura ainsi des déverbaux, comme en (a) – voir ci-dessous –, des dénominaux, comme en (b) ; on pourrait parfois hésiter, comme dans *regrettable* en (c), qui pourrait être rangé sous (a) ou (b) : « qui appelle le regret » ou « que l'on regrette », ou aussi *décapotable* (vient-il du nom *capot*, *capote* ou du verbe *capoter/décapoter* ou de la forme à verbe support : *soulever/mettre la capote*, attestés dans le *GRLF*, 2005¹⁰) ; notons toutefois que nos informateurs n'ont pas pu trancher avec certitude sur la formation de *décapotable* et de *regrettable* ; d'ailleurs, le linguiste chevronné, lui-même, ne peut avancer que des hypothèses reposant, par exemple, sur le principe martinétien, mais l'absence de récurrence pour ces deux occurrences et l'impossibilité de généraliser le phénomène observé peuvent constituer un véritable problème dans la description fournie, ce qui est de nature à discréditer les propositions avisées du linguiste. Et, en (d), on aurait une proposition = « qui semble vrai » (*cf.* le *GRLF*) :

- (a) Déplaçable, réglable, fréquentable, analysable... (> déverbal) ;
- (b) Rentable, charitable, préjudiciable, confortable... (> dénominal) ;
- (c) Regrettable/décapotable (> dénominal ou déverbal ?) ;

¹⁰ *GRLF* : version électronique du *Grand Robert de la Langue Française*, Le Robert, SEJER (2005).

(d) Vraisemblable (> dépropositionnel¹¹).

Par ailleurs, si l'on devait exclure tous les mots vus comme opaques ou idiosyncrasiques, c'est-à-dire qui ne paraissent pas se soumettre aux patrons dérivationnels observables des mots présumés transparents, on risquerait d'exclure une grande partie du lexique – bien entendu dans une perspective synchronique : *sociable, formidable, stable, affable, friable, horrible, terrible, crédible, capable, minable, impeccable, possible, probable, plausible*, etc. D'autant plus que la base, en dehors d'une approche diachronique, n'est pas toujours décelable d'une manière univoque, vu qu'il existe de nombreux doublets, construits soit à partir d'une même base lexicale, comme ceux cités dans les travaux de Leeman & Meleuc (1990) ; Leeman (1991, 1992) ; Anscombe (1994) ; Anscombe & Leeman (1994) et Apothéloz (2003) : *corrigible/corrigéable ; irremplaçable/inremplaçable ; irréparable/inréparable ; inregardable/irregardable*, etc., soit par l'un ou l'autre des deux types de formation (savante ou populaire), comme *putrescible/pourrissable ; potable/buvable ; construisible/construisable (maison) / constructible (terrain)* ; on peut prendre en compte aussi la présence de « paléomorphèmes », selon les termes de Tournier (1985), ou « mots complexes non construits » (Corbin, 1987 : 147), avec quelques « parasites », que l'on rencontre dans d'innombrables cas, analysés parfois comme des radicaux supplétifs ou allomorphiques de la forme transparente : *impeccable, possible, tangible, flexible, putrescible*, etc. Comme autre corollaire, beaucoup de ces adjectifs sont appréhendés sous l'angle de la parasynthèse (*indéniable, insoutenable, indispensable, imperturbable...*). On pourrait aussi avoir des cas de « phonesthème », comme le mot *stable* (signifiant « qui ne bouge pas/fixe/immobile », dont on pourrait retrouver les traces, selon certains, dans des mots comme *stop, statue, stade, rester, station*, etc.). Ajoutons à cela l'argument morpho-phonologique, selon lequel les nouvelles formations en *-ble* sont généralement faites avec le joncteur *-a-*, y compris pour les adjectifs obtenus à partir d'une base verbale appartenant au deuxième ou au troisième groupe (cf. *infinissable* et

¹¹ « Dépropositionnel », ici, est forgé sur le modèle de « déverbal, dénominal... » ; ce terme renvoie à une lexie formée à partir d'une proposition, comme le montre la glose du GRLF, par exemple.

non ??*infinissible* ; *inservable* et non ??*inservible* ; *inécristable* et non ??*inécristible* ; à l'exception peut-être de *construisible*, mais qui se trouve en concurrence avec *construisable*, attesté sur la toile).

Sur le plan syntaxique, le schéma argumental des paraphrases qui sous-tendent ces formations peut être à son tour très varié (en rapport avec le N recteur) : on aura un complément direct du verbe dans *négociable, acceptable, analysable...* (« Que l'on peut négocier, accepter, analyser ») ; un complément indirect du verbe, dans *risible, discutable, lamentable, résistible, fiable*, etc. (« Dont on peut rire/discuter » / « Auquel on peut résister/se fier ») ; on aura un sujet du verbe, dans *durable, périssable, pourrissable, putrescible, secourable, épouvantable...* (« Qui peut durer/périr/pourrir... ») ; et on pourra avoir aussi différents cas de circonstants, comme *cyclable, jardinable, navigable, carrossable, piscinable, dansable, cyclable, pêchable, jouable*, etc., c'est d'ailleurs ce qui paraît légitimer les critiques adressées par les lexicalistes aux défenseurs d'une approche syntaxique en morphologie.

Sur le plan sémantique, les paraphrases liées à ces lexies peuvent être, à leur tour, très différentes et dépendent surtout de leur environnement textuel, en particulier du nom recteur que complète l'adjectif en *-ble*. Pour s'en persuader, nous renvoyons à l'analyse faite par Anscombe (1994) et Haillet (2008) d'exemples comme « (*mouvement*) réversible / vs (*veste*) *irréversible » ; « (*dernée*) périssable/*impérissable vs (*souvenir*) impérissable » (voir aussi Leeman, 1992 et Apothéloz, 2003). On constate, par ailleurs, de grandes distorsions de sens entre l'emploi de la base et celui de la lexie dérivée : *accéder/accessible* ; *toucher/intouchable, pénétrer/impénétrable* ; qui restent, certes, dans le même champ sémantique que l'item en question, mais qui sont employés tantôt dans un « sens propre », tantôt dans un « sens métaphorique » (voir les distributions de chaque emploi). Sans oublier aussi les distorsions observables en passant de la forme négative à la forme positive ; c'est le cas de *pitoyable/impitoyable* ; *croyable/incroyable* ; *appréciable/inappréciable...* qui ne sont pas *a priori* le contraire de leur contrepartie positive respective.

En somme, une approche compositionnelle *stricto sensu* ne permet pas de rendre compte fidèlement de la diversité des emplois adjectivaux en *-ble* que le locuteur peut réellement utiliser et interpréter et

fait qu'une grande partie de ces adjectifs est tout simplement écartée (elle serait vue comme plus ou moins opaque) alors que l'usage et les jugements des usagers la réhabilitent à travers des opérations de généralisations à partir d'un cas typique ou en (re)motivant le suffixe *-ble* en passant par les sens cristallisés dans la mémoire discursive : *indestructible* et *incroyable* renferment aussi bien l'idée d'une propriété superlative, comme en témoigne l'incompatibilité avec *très*, qui donne l'impression d'une redondance : *??très indestructible/ ??très incroyable*, avec le sens « résistant, solide, fiable », que l'idée d'une action niée, y compris avec des verbes restitués (« on ne peut pas le détruire/le casser/en venir à bout ; ça ne s'use pas facilement, etc. ») ; de telles formations peuvent ainsi servir de modèles pour des formations, comme *inagable, incirculable, incrévable, infinissable...* où il a été établi un vague rapport de nature morphosémantique avec le radical lexical et où le suffixe *-ble* y conserve globalement l'un des sens auquel on l'associe habituellement. De fait, dans le cas où l'on se cantonnerait à des gloses fixes et rigides pour expliquer le sens de la lexie construite, on s'apercevrait rapidement de l'absence de régularités, comme le fait remarquer Leeman (1991) à propos de l'examen des tables de Maurice Gross (1996) liées aux adjectifs en *-ble*. Appliquée d'une manière stricte, l'approche compositionnelle pourrait conduire à une réduction du champ d'étude et à la multiplication des sous-classes et des homonymes. Nous optons ainsi pour une approche diagrammatique élargie qui s'appuie sur des rapports associatifs non forcément dérivationnels et s'inspirant des stéréotypes ; cela renvoie à une sorte de « moule » en *in-X-ble*, une certaine forme d'« iconicité substantielle », selon les termes d'Apothéloz (2003) correspondant à une certaine propriété que l'on peut paraphraser par une relative modalisable évoquant un procès exprimé par une forme verbale (V), un nom construit avec un verbe support (par exemple, *préjudiciable* = « qui V_(porte) préjudice »), ou aussi par association stéréotypique, avec une forme verbale restituée et que l'intuition ne récusera pas (par exemple, *possible* = « qui pourrait arriver/pouvant se réaliser... »). Outre les lexies supposées transparentes, cela permettra de rendre compte également de celles qui semblent opaques à première vue et qui renvoient tout compte fait à un grand nombre de formes, voire à une liste plus ou

moins ouverte. Nous procédons par la suite à leur validation par nos informateurs en sondant les jugements d'acceptabilités des néologismes considérés et des significations qu'ils peuvent y associer dans un énoncé donné.

Le corpus utilisé : les ESLO

Afin de constituer notre corpus des formes en *-ble*, nos requêtes ont été faites à partir d'une sélection de plus de 1 800 000 mots des ESLO 1 & 2¹². Dans un premier temps, cela a permis d'avoir, à l'aide de la plateforme de textométrie TXM (*cf.* Heiden, Magué et Pincemin, 2010), 3137 énoncés renfermant un segment en *-ble* ; nous avons procédé, ensuite, à deux tris manuels suivant nos choix, qui ont abouti successivement à 2251 exemples, puis à 1532 exemples. Nous avons, par contre, écarté de notre corpus les lexies suivantes, pour ne laisser que les formes adjectivales voulues :

- certains noms ou emplois nominaux (*comptable, notable, responsable*), y compris les emplois avec article zéro homonymes des adjectifs en *-ble* ; notons toutefois que les emplois adjectivaux de ces mêmes formes ont été gardés ;

- les noms propres relevés ; par exemple, *Étiemble, Inexplosible, Grenoble*, etc. ;

- provisoirement, les adjectifs se construisant avec un autre préfixe négatif que (*in-*) comme *désagréable/défavorable*, ont été écartés ;

- formations *a priori* accidentelles : *trouble, tremble, table, meuble, noble*, etc. qui sont reconnaissables, d'ailleurs, à l'absence de l'un des trois « joncteurs morphologiques » récurrents dans ces formes (*a-*, *i-*, *u-*) prolongeant la base lexicale.

Nous avons filtré les 1532 énoncés obtenus selon trois classes : (1) 895 emplois positifs ; (2) 324 emplois négatifs en *in-* et (3) 313 énoncés négatifs avec négateurs libres. Nous avons défini par la suite les occurrences-types de chaque construction, ce qui a donné 156 adjectifs différents en *-ble* en tout, avec 48 occurrences avec un préfixe

¹² Corpus en libre accès sur l'adresse suivante : [www.http://eslo.humanum.fr/](http://eslo.humanum.fr/)

négatif + 66 emplois positifs + 43 emplois négatifs avec négateur libre (voir les tables 1 et 2 données en annexes).

Du point de vue distributionnel, les adjectifs en *-ble* occupent la position de modifieur de N (le N recteur relève de toutes sortes de classes) ou d'attribut de sujet ou d'objet ; on y relève également quelques constructions impersonnelles ; dans certains cas, cet adjectif en *-ble* peut être à son tour modifié par un groupe prépositionnel. En position de modifieur de N, il arrive aux adjectifs en *in-* d'être antéposés (propriété adjectivale par excellence). Beaucoup de ces adjectifs sont spécifiés par des adverbes d'appréciation. Pour recueillir les occurrences de négation libre, on a limité le contexte à 0-1 espace, ce qui a permis d'avoir 43 occurrences-types en (*ne*) *pas*, *plus*, *non*, *ni*, *jamais*..., séparés éventuellement de spécifieurs comme *souvent*, *assez*, *plus*, certains adverbes en *-ment* (*pas* + *extrêmement*/*absolument*/*vraiment*...).

En ce qui concerne les lexies relevées dans les ESLO, *incirculable* et *ingarable* sont produits dans le corpus par une même personne. *Incirculable* a aussi été produit dans un autre entretien par une autre personne. Quant à *infinissable*, on a pu en relever deux occurrences produites par la même personne mais avec deux emplois différents :

(6) TQ55FEM : puis ils avaient puis ils avaient mis des des des des trucs pour les filmer et tout parce que sinon c'était infinissable hein...

(7) TQ55FEM : faut pas répondre à violence par de la violence verbale faut pas répondre à cette violence-là parce que que après c'est... ça monte ça monte ça monte c'est infinissable il dit mon boulot c'est pas ça.

Dans l'exemple (6), le schéma argumental sous-jacent à *infinissable* correspond globalement à un emploi accusatif (« que l'on n'arrive pas à finir ») ; ce néologisme paraît combler un trou lexical que *interminable*, par exemple (« qui ne se termine pas » ou « qui n'a pas de terme »), ne semble pas pouvoir assumer. En revanche, dans le second emploi (7), c'est un emploi ambigu qui peut renvoyer aussi bien à « qui n'as pas de terme » (comme *interminable*) ou « que l'on ne peut pas finir de cette manière » (emploi en 6). On pourrait penser que le deuxième emploi de cette occurrence est relativement plus motivé, vu qu'il vient après le premier dans l'ordre. Pour le mot *inservable*, il a été employé à trois reprises : deux fois par le même locuteur et une fois par l'interlocuteur juste après la deuxième occurrence en validant

ainsi l'acceptabilité du premier emploi (il s'agit, ici, d'un entretien d'ESLO 1, avec deux fermiers, enregistré en 1970) ; *inservable* est utilisé pour désigner des parcelles de terrain non desservies par la route, à cause d'un plan de géomètre mal fait :

(8) 292CULT1 : il¹³ est inservable lui

292CULT2 : il est peut-être inservable mais cela dit...

Pour tous ces cas de figure, il y a plusieurs hypothèses qui peuvent expliquer ces néologismes : tout d'abord, le faible niveau scolaire qui caractérise 3 sur 5 des locuteurs concernés (les deux autres ont le niveau bac + 1 et bac + 2) peut inciter à vouloir combler une déficience dans le stock lexical connu et maîtrisé par un locuteur donné en utilisant sa compétence métalexicale pour faire un néologisme. Cela peut s'expliquer aussi par le fait que le locuteur évite dans une conversation non-formelle à recourir à des tournures périphrastiques coûteuses qu'il remplace par un néologisme plus économique et dont la forme est facilement discernable, ce qui confirme le rôle de la compétence métalexicale. L'autre hypothèse, pourtant non appelée par le contexte dans les énoncés pris d'ESLO que nous venons de citer, c'est l'utilisation consciente d'une forme en *-ble* non attestable par boutade, par excès. Dans ce qui suit, nous allons examiner les propriétés formelles des lexies relevées.

Discrimination par les propriétés formelles (Leeman, 1992)

Leeman (1992) a défini une batterie de tests formels visant à discriminer les différents emplois des adjectifs en *in-X-ble* que nous reprenons dans cette étude. L'auteur postule que l'existence de formes allomorphiques au niveau du préfixe négatif favorise une discrimination préliminaire par les formes : avec *in-* on aurait généralement une interprétation « processuelle/verbale » et avec *il-*, *ir-*, *im-*, on aurait des emplois plutôt « adjectivaux » (cf. : *irréparable* vs *irréparable*, *inrécupérable* vs *irécupérable*, *inregardable* vs *irregardable*, *inrecevable* vs *irrecevable*...). En revanche, quand le mot formé n'est possible qu'avec la forme *in-*, les deux emplois (verbal et adjectival) restent envisageables : cela

¹³ « Il », ici, renvoie par hypallage à un vacher désigné nommément dans les énoncés précédents et dont le terrain était également inservable.

pourrait relever soit d'une « propriété », donc, d'un emploi « adjectival » (dans ce cas, *in-* est à rapprocher du sens que peuvent exprimer ses allomorphes) : *inconcevable, innombrable, inexplicable, ininterprétable...*, soit d'un un sens « verbal », d'un procès nié, démenti : (données) *inanalysables, (nombre) indivisible, (refrain) inchantable, (tissu) indéchirable...*

En continuant sur les pas de Leeman (1992) et en réutilisant et en développant les outils qu'elle propose, nous nous attarderons sur les emplois adjectivaux en *in-* ou l'un de ses allomorphes, qui semblent véhiculer un sens « superlatif/intensif » (avec une valeur gnomique) que nous opposerons aux emplois « verbaux » (avec une valeur épisodique/événementielle) et où on aurait un procès nié (voir test de l'ancrage spatio-temporel *supra*). Nous parlerons ici d'ADJ-PROC (pour un adjectif à sens processif) par opposition aux ADJ-PROP (pour un adjectif décrivant plutôt une propriété).

Dans un premier temps, nous avons testé l'agentivité des adjectifs négatifs en *-ble* en contraste avec leur contrepartie positive à travers le bornage aspectuel (voir les tables 1 et 2 en annexes) et l'insertion d'un adverbe d'appréciation, en (9)-(12) : seuls les ADJ-PROP semblent se combiner avec *en cinq minutes*, en (9)-(10), ou, par exemple, *en deux étapes* et *très/facilement/tout à fait* exprimant un jugement sur la faisabilité de quelque chose, en (11)-(12) ; cela permettra de les différencier des occurrences où l'on aurait affaire à l'expression d'un degré d'intensité avec les ADJ-PROP :

(9) *Il est aimable/*abominable en cinq minutes/en deux étapes

(10) Il est applicable/faisable en cinq minutes/en deux étapes

(11) Il est facilement *inappréciable /*abominable/*inestimable/*aimable/*infaisable/*inanalysable/*inapplicable

(12) Il est facilement faisable/analysable/applicable.

Notons que, dans l'exemple (9), comme on pouvait s'y attendre, *aimable* et *adorable*, qui sont dérivés de verbes d'état, n'admettent pas le test de bornage aspectuel, contrairement aux exemples en (10) qui sont dérivés de verbes processifs (*cf.* compatibles avec *être en train de*).

L'ajout d'un agent en *par* permet aussi de favoriser l'interprétation plutôt comme un ADJ-PROP pour (14) et non pour (13) ; c'est aussi le cas de l'anaphorisation possible du procès en (15)-(16) : la reprise du procès sous-jacent à l'emploi de l'adjectif par un pronom ou par une proforme ne semble concerner que les adjectifs processifs positifs (les

adjectifs négatifs se comportent davantage comme des ADJ-PROP ; rappelons que la reprise de l'antécédent adjectival en *-ble* peut se faire même quand la base est « opaque » à l'aide justement d'un procès associé stéréotypiquement :

(13) Il est aimable/abominable/inestimable/intraitable par (*Max + *quelqu'un comme lui + *un expert)

(14) Il est analysable/faisable/ramassable par (?Max + quelqu'un comme lui + un expert)

(15) *Il est aimable/illisible/inénarrable ; on s'y met tout de suite / *d'ailleurs on vient de le faire à l'instant.

(16) Il est analysable/ramassable/pliable ; on s'y met tout de suite / d'ailleurs on vient de le faire à l'instant.

Pour interpréter les adjectifs en *-ble* qui se comportent comme une propriété, nous avons testé leur comportement face aux tests de transformation en un adverbe en *-ment*, cf. (17) ; la possibilité de se combiner naturellement avec d'autres adjectifs non-déverbaux comme en (19) et (20) et, enfin, leur antéposition, comme en (21) à (23) ; seuls les adjectifs exprimant une propriété peuvent être antéposés, mais cela ne relève pas d'une condition nécessaire :

(17) Aimablement ; abominablement ; impeccablement ; inévitablement ; indiscutablement ; immanquablement *vs* *analysablement ; *applicablement ; *discutablement...

(18) Il est souriant et aimable

(19) Un travail propre et irréprochable

(20) Il est efficace et (?applicable/??construisible/*payable)

(21) C'est cet aimable/abominable/charitable personnage

(22) C'est cet indicible/indescriptible/inavouable désir

(23)??*C'est cette analysable/applicable/abordable affaire

De même, on a testé la possibilité d'introduire la forme adjectivale en *-ble* dans une construction impersonnelle : « il est *in-X-ble* de V » cf. (24) et (25). Une telle transformation fait de l'adjectif le support d'une prédication, ce qui l'éloignerait de l'interprétation comme procès ; il deviendrait une sorte d'auxiliaire du verbe :

(24) Il est *contournable/?pardonnable/*dispensable/?pensable de partir

(25) Il est incontournable/impardonnable/indispensable/impensable de partir

Par ailleurs, l'insertion d'un adverbe d'intensité comme *très* en (26) et (27), portant sur l'intensité de la propriété et non sur le degré de sa faisabilité, ne semble caractériser que les ADJ-PROP. Notons que le résultat négatif avec *très* corrobore le caractère « intensif »/« superlatif » des adjectifs en *in-X-ble* :

(26) Il est très aimable/abordable/affable/compréhensible / *abominable/ *incommensurable/*inestimable VS

(27) Il est très *infaisable/*inexploitable/*indicible/*intuable ; *!¹⁴ Il est très faisable/exploitable/interprétable.

La paraphrase en « peut être *in-X-ble* » proposée aussi par Leeman (1992) permettra de vérifier également si l'on a une redondance au niveau du jugement modalisé exprimé par l'adjectif en *-ble* ; cette insertion paraît plus naturelle en (28) et (29), où on a affaire à des ADJ-PROP, qu'en (30), qui se prête alors à une analyse en tant que ADJ-PROP :

(28) Il peut être abominable/aimable

(29) Il peut être irréprochable/impeccable/incolable

(30) Il peut être ??analysable/??déplaçable/??regardable

Enfin, nous avons testé la stabilité du sens étant donné que dans la forme adjectivale (ADJ-PROP), on assiste dans certains cas à des glissements importants de sens entre à la fois la forme positive et la forme négative et entre l'adjectif en *-ble* résultant et le verbe sous-jacent à sa formation (y compris par association stéréotypique). En particulier, certains adjectifs prennent une certaine valeur litotique¹⁵ et non les autres (voir tables 1 et 2 en annexes).

Bilan et conclusions

Le tableau T suivant renferme une synthèse de l'application de l'ensemble des tests aux formes négatives en *-ble* préfixées par *in-* (cf. table 1 en annexes) en comparaison avec le comportement des adjectifs positifs (ADJ POS) en *-ble* que nous ne mettons pas ici faute de place. L'application de certains tests paraît parfois tranchante. Toutefois, on ne peut voir souvent que des tendances, compte tenu de l'absence de grandes régularités unissant les formes en *-ble* notamment sur le plan de leur distribution lexicale et de leur portée sémantique ; les résultats obtenus globalement restent malgré tout très

¹⁴ Nous employons le signe « ! » pour signaler une possibilité envisagée seulement avec un important changement de sens, en comparaison avec la version non transformée, qui équivaut aux signes « */?? ».

¹⁵ La « litote » est vue comme un décalage illusoire entre ce que l'on dit littéralement et ce que l'on suggère ou entend dans les faits, et c'est la négation qui paraît le mieux en rendre compte.

significatifs et permettent de faire avancer et d'appuyer notre réflexion :

Tests linguistiques	ADJ POS	ADJ NÉG. PRÉFIXÉ
Adverbe en <i>-ment</i>	35%	27%
ADJ-BLE + ADJ	89%	100%
Antéposition	28%	60%
Modalisé en <i>POUVOIR</i>	73%	100%
Scalarité	41%	14%
Bornage aspectuel	38%	0%
ADV d'APPR.	43%	0%
Agent en <i>PAR</i>	48%	0%
Corrélation à un V	72%	71%
Anaphorisation du procès	97%	27%
Valeur litotique	0%	33%
Stabilité du sens	100%	27%
Construction impersonnelle	45%	40%

Tableau T : Synthèse des résultats de l'application des tests

En guise de conclusion, notre étude aura permis une remise en cause du fait de considérer, dans les dictionnaires, les adjectifs négatifs et positifs en *-ble* comme des antonymes. Il en ressort que la négation préfixale peut parfois être associée à un certain sens positif dans l'esprit des locuteurs ; elle ne relève pas toujours du contraire symétrique de l'affirmation, comme le confirment les commutations avec des adjectifs non-négatifs en conservant globalement le même sens (ce sens peut avoir une connotation négative) : il conviendrait alors de distinguer le sens négatif de l'emploi grammatical de la négation.

Cela a permis aussi de mieux rendre compte d'une sous-classe des adjectifs négatifs en *-ble* dénotant une propriété (les formes dites « adjectivales » chez Leeman, 1992) : outre les formes verbales exprimées par les adjectifs en *-ble* (relevant d'un procès nié), il conviendrait de

prévoir une classe à part entière pour les adjectifs à valeur « superlative » (cf. incompatibilité avec *très*, possibilité d'insertion dans une énumération d'adjectifs superlatifs) et qui ont généralement une valeur « générique » (ils sont incompatibles avec l'ancrage spatio-temporel, voir *supra*) s'opposant à l'idée d'un procès épisodique/événementiel (compatible avec *être en train de* et avec le bornage aspectuel) ; les adjectifs comportant une négation préfixale ne s'opposent pas toujours à un pendant positif ; ils ne sont pas forcément polémiques/conflictuels. C'est en tous cas l'un des emplois possibles qu'ils connaissent et qui tend seulement à être « descriptif » (le locuteur ne les enregistre pas exclusivement comme des adjectifs négatifs) : la négation grammaticale et certains emplois de *in-* sont de ce point de vue polémiques alors que le sens intrinsèquement négatif reste du côté de la description, ce que permet d'exprimer justement la négation préfixale (forme lexicalisée de la négation), mais sans exclure définitivement le sens polémique dans certains de ses autres emplois.

L'application des tests a permis aussi de mettre au jour une classe d'adjectifs qui est plus ou moins « opaque » et qui a beaucoup d'affinités avec les constructions impersonnelles qu'il conviendra d'examiner plus attentivement : (*im*)possible, (*in*)vraisemblable, (*im*)probable, *impensable*, *inconcevable* ; ces adjectifs (lorsqu'ils sont suivis par des verbes à l'infinitif précédés par *de*) semblent se comporter comme des auxiliaires modaux ; ils constituent des supports de prédication. Enfin, nous avons constaté que les adjectifs négatifs en *-ble* ne peuvent pas prendre une valeur litotique en dehors de leur emploi avec une négation libre, de type adverbial ; cela corrobore ainsi le caractère descriptif et non conflictuel de la négation préfixale avec ce type d'adjectifs (combinés avec *ne... pas*, 33 % des adjectifs examinés acceptent en revanche la lecture litotique ; par exemple : *il n'est pas indispensable (de) / impensable (de) / indéniable / irréalisable / insensible...*).

Ces premières réflexions devraient être affinées et élargies à la fois aux autres préfixes négatifs et aux autres suffixes qui permettent de former des adjectifs, par exemple *-if*, *-aire*, *-ant*, *-ier/er*, dans respectivement : *sportif*, *planétaire*, *plaisant*, *dépensier/mensonger*. Et concernant les formations inédites relevées dans notre corpus, il sera judicieux de les vérifier dans d'autres productions pour apprécier leur récursivité,

y compris dans des productions des mêmes locuteurs ayant utilisé ces formes. Ces constructions peuvent répondre à certains manques aussi bien dans le lexique du français (on a un certain sens auquel ne correspondent *a priori* pas des formes lexicales économiques et que l'on exprime à travers des tournures périphrastiques fastidieuses) que dans le lexique maîtrisé par un locuteur donné : cela peut dépendre ainsi de l'étendue du vocabulaire d'un locuteur donné (en rapport avec son niveau scolaire), de son vocabulaire « actif » ou de son idiolecte.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-C., 1994, « L'insoutenable légèreté morphologique du préfixe négatif *in-* dans la formation d'adjectifs », in Attal, P. (éd.), *La négation*, numéro spécial de *LINX*, 299-321.
- Anscombre, J.-C. & Leeman, D., 1994, « La dérivation des adjectifs en *-ble* : morphologie ou sémantique ? », *Langue française*, 103, 32-44.
- Apothéloz, D., 2003, « Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in* », *Cahiers de Linguistique Analogique*, 35-63.
- Baude, O., Blanche-Benveniste, C., Calas, M.-F. *et alii.*, 2006, *Corpus oraux, guide des bonnes pratiques 2006*, Paris, CNRS Éditions, Presses Universitaires Orléans.
- Boysen, G., 2000, « Les adjectifs en *-able* / *-ible*. esquisse d'une typologie », in Schøsler L. (éd.), *Le Passif*, Copenhagen : Museum Tusulanum Press, 261-264.
- Corbin, D., 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, vol I et II, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Corbin, D., 1997, « Entre les mots possibles et les mots existants : les unités à faible probabilité d'actualisation », in Corbin, D., Fradin, B., Habert, B., Kerleroux, F., et Plénat, M. (éd.), *Mots possibles et mots existants*, Lille : Université Lille III, 78-89.
- Dal, G. *et al.*, 2007, « Les adjectifs en *inXable* du français », in Floricic F. (éd.), *La négation dans les langues romanes*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins, « Investigationes Supplementa », 215-234.
- Dal, G. & Namer, F., 2014, « Adjectifs positifs en *-able* et négatifs en *in-* correspondants en français : ou pourquoi seuls sont importables les ordinateurs portables », *4^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, SHS Web of Conferences 8, 1741-1754.
- Dal, G. & Temple, M., 1997, « Morphologie dérivationnelle et analyse sémantique des mots construits : les voies de la référence ne sont pas

- impénétrables », in Dressler, W. U., Prinzhorn, M., Rennison, J. R. (Ed.), *Advances in Morphology*, Berlin, New York: Mouton de Gruyter, 97-110.
- Darmesteter, A., 1846-1888, *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris.
- Dubois, J., 1962, *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris : Larousse.
- Ducrot, O., 1984, *Le Dire et le dit*, Paris : Éditions de Minuit.
- Gaätone, D., 1971, *Étude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Genève : Librairie Droz.
- Gaätone, D., 1987, « Les préfixes négatifs avec les adjectifs et les noms verbaux », *Cahiers de lexicologie*, 50/1, 79-90.
- Grabar, N., 2006, « Productivité quantitative de la suffixation par *-able* dans un corpus journalistique du français », Besançon : Presses Universitaires de Franche Comté, 473-485.
- Gross, M., 1996, « Les verbes supports d'adjectifs et le passif », *Langages*, 121, 8-18.
- Haillet, P.-P., 2008, « Théorie des stéréotypes et structure du lexique : à propos de la préfixation en *'in-'* d'adjectifs finissant par *'-ble'* », *Des topoi à la théorie des stéréotypes en passant par la polyphonie et l'argumentation dans la langue. Hommages à Jean-Claude Anscombre*, Chambéry : Université de Savoie, 257-275.
- Hammar, E. T., 1945, « Le développement de sens du suffixe latin *-bilis* en français », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 24, 230-238.
- Hathout, N. et alii., 2003, « Enquête sur les dérivés en *-able* », *Cahiers de Grammaire*, 28, 49-90.
- Heiden, S., Magué, J.-P., Pincemin, B., 2010, « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie – conception et développement », in Bolasco, S. (éd.), *Proc. of 10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data – JADT 2010 Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto*, Roma, Italy.
- Huot, H., 2001, *Morphologie. Formes et sens des mots du français*, Paris : Armand Colin.
- Leeman, D., 1991, « Adjectifs et formes verbales en *-ble* », Rapport de recherches, Paris X-Nanterre, PRC Informatique linguistique.
- Leeman, D., 1992, « Deux classes d'adjectifs en *-ble* », *Langue française*, 96, 44-64.
- Leeman, D. & Meleuc, S., 1990, « Verbes en tables et adjectifs en *-able* », *Langue française*, 87, 30-51.

- Martinet, A., 1960, *Éléments de linguistique générale*, Paris : Armand Colin.
- Nölke, H., 1992, « *Ne... pas* : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation », *Langue française*, 94, 48-67.
- Plénat, M., 1988, « Morphologie des adjectifs en *-able* », *Cahiers de grammaire*, 13, 101-132.

ANNEXES

TABLE 1 : propriétés linguistiques des lexies négatives en *-ble*¹⁶

TABLE 2 : quelques propriétés des adjectifs en *-ble* dans les constructions négatives libres

¹⁶ Le signe (+) renvoie à une possibilité d'usage ; le signe (-) renvoie à une impossibilité ; les points d'interrogation (?) que l'on voit dans les tables renvoient à une acceptabilité douteuse et les (+/-) renvoient plutôt à une double possibilité, expliquée le plus souvent par le caractère polysémique des formes étudiées. Le signe (Ø) renvoie à une forme inexistante *a priori*.

Lexies en -ble	Forme adjectivale				Forme verbale						
	adverbe en -MENT	Coordination avec un ADJ	Antéposition	Paraphrase en « peut être ADJ-BLE »	ADY D'INTENS. = TRÈS (=scalarité) »	Bornes aspectuelles = En 5 mn / rapidement... ADY D'APPR. = TRÈS (=FACILEMENT) »	Ajout d'un COMPL. d'agent en PAR	Corrigé à une forme verbale	Anaphoriser le procès (PRONOM/PROFORME)	Valeur litotique	CONSTR. IMPERSONNELLE
illisible	+	+	?	+				+			
Impardonnable	-	+	+	+				+			?
Impeccable	+	+	?	+				+			
impensable	-	+	?	+				?			+
Impérissable	-	+	?	+				?			
Impondérable	-	+	?	+				+			
Impossible	-	+	?	+				+			+
Inadmissible	-	+	+	+				+			+
Incalculable	-	+	+	+				+			
Incapable	-	+	-	+				+			
Incirculable	-	+	-	+				+			
Incollable	-	+	?	+				?			
Incompréhensible	+	+	+	+				?			+
inconcevable	-	+	+	+				?			+
incontestable	+	+	?	+				?			+
incontournable	-	+	+	+				+			+
incroyable	+	+	+	+				+			+
indéchiffrable	-	+	?	+				?			
indéfinissable	-	+	?	+				+			
indéniable	+	+	+	+				+			+
indescriptible	-	+	+	+				?			
Indispensable	+	+	+	+				+	?		+
inestimable	-	+	+	+				?			
inévitable	+	+	?	+				+			+
inexplicable	+	+	+	+				?			+
inexploitable	-	+	+	+				?	?		
infaillible	-	+	+	+				+			
infaisable	-	+	?	+				?			
infinissable	-	+	?	+				+			
infranchissable	-	+	+	+				?			
ingarable	-	+	?	+				?			
inimaginable	-	+	+	+				?			+
inservable	-	+	+	+				+			
insoluble	-	+	?	+				?	?		
insoutenable	-	+	+	+				?			+
insupportable	+	+	+	+				?			+
insurmontable	-	+	+	+				?			
intenable	-	+	?	+				?	?		+
intraitable	-	+	?	+				?			
introuvable	-	+	+	+				?			
inutilisable	-	+	+	+				?			
invendable	-	+	+	+				?	?		
invisible	+	+	+	+				?			
invivable	-	+	+	+				?			
invraisemblable	+	+	+	+				?			+
irréalisable	-	+	?	+				?			
irremplaçable	-	+	-	+				?			
irréversible	+	+	+	+				-			+

Lexies en -ble (négation grammaticale non liée)	Contrepartie préfixale	Stabilité du sens	Valeur litotique
(pas euh) convenable	inconvenable	+	-
(pas tellement) différenciable	indifférenciable	+/-	-
(pas) impossible	possible	+	+
(pas très) confortable	inconfortable	+	-
(pas toujours) réalisable	Irréalisable/inréalisable	+/-	+
(pas tellement) rentable	inrentable	+ ?	-
(non non) inondable	ininondable	+ ?	-
(pas très) valable	invalable	+ ?	-
(pas souvent) disponible	indisponible	+	-
(ni) expansible	inexpansible	+/-	-
(non) chiffable	inchiffable	+/-	-
(non) périssable	impérissable	-	+
(pas) accessible	inaccessible	+/-	+
(pas) applicable	inapplicable	+/-	+
(pas) capable	incapable	+	-
(pas) comparable	incomparable	+/-	-
(pas) compressible	incompressible	+	-
(pas) contestable	incontestable	+/-	?+
(pas) crovable	incroyable	+/-	?+
(pas) envisageable	invisageable	+/-	?+
(pas) impensable	pensable	+/-	+
(pas) indéniable	déniable	Ø	-
(pas) indispensable	dispensable	Ø	-
(pas) lisible	illisible	+/-	+?
(pas) louable	Inlouable/illouable	+ ?	-
(pas) navigable	innavigable	+	+?
(pas) négligeable	In(n)égligeable	?	+?
(pas) nuisible	innuisible	Ø	-
(pas) pénible	impénible	Ø	-
(pas) potable	impotable	+	-
(pas) raisonnable	irraisonnable	+/-	+?
(pas) regrettable	In-/ir-regrettable	+ ?	+
(pas) remarquable	In-/ir-remarquable	? +	-
(pas) renouvelable	inrenouvelable	+/-	-
(pas) reprochable	irréprochable	+/-	+
(pas) responsable	irresponsable	+/-	-
(pas) sensible	insensible	+/-	+
(pas) sociable	insociable	+	-
(pas) terrible	interrible	Ø	-
(pas) traduisible	intraduisible	+/-	-
(pas) vendable	invendable	+/-	+
(pas) viable	inviable	+/-	-
(pas) visible	invisible	+/-	-